Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260928-2026092811-DE

DÉLIBÉRATION N°2026092811
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er NOVEMBRE 2026

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal est informé qu'un agent de la collectivité, actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif a été déclaré lauréat du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Cette réussite permet à l'agent d'être inscrit sur une liste d'aptitude et d'accéder au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Afin de procéder à sa nomination dans ce nouveau grade et de régulariser sa situation administrative, il convient de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ✓ Supprimer un poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps non complet (30/35e) à compter du 1er novembre 2026
- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C pour un temps non complet 30/35e à compter du 1er novembre 2026

Il décide donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er novembre 2026 :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à : 35 h
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe : 28/35e
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe : 30/35e
- 1 adjoint administratif : 14/35e
- 4 adjoints techniques principaux de 1ère classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe : 32 h
- 2 adjoint technique : 35 h
- 1 adjoint technique : 20/35e
- 1 adjoint technique : 25.22/35e
- 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 32 h
- 1 adjoint d'animation : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 25/35e

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels rémunérés sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 pourront être recrutés.
Les crédits budgétaires ont été prévus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nicolas HEURTEL

Le secrétaire,
Jean-Jacques BRYCKAERT

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260928-2026092811-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Adeline LORANT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Anthony MORO (procuration à M. Matthieu Saint-Cast), M. Ludovic COTARD (procuration à M. Jean-Jacques Bryckaert), Mme Géraldine JOUANY (procuration à Sandrine OLLIVIER)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT a été nommé secrétaire de séance